

REVERSION de pension demandée par Madame Veuve FONTAINE

Roger

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Juin 1958

Mesdames,

Messieurs,

Par lettre du 2 Juin 1958, Madame FONTAINE Roger, veuve d'un inspecteur de Police hors classe de St-Denis, décédé le 11 Avril 1958, sollicite la reversion, à son profit, de la pension de retraite dont son mari était titulaire en son vivant.

Il s'agit d'une pension d'invalidité de 9.454 fr par an accordée à M. FONTAINE Roger par arrêté du Gouverneur en date du 2 Décembre 1946.

La requérante ayant contracté mariage avec M. FONTAINE depuis le 12 Octobre 1940. Ce mariage n'ayant pas été dissous par le divorce et qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée judiciairement entre les époux, les droits de reversion de la veuve FONTAINE sont certains.

Les pensions portant jouissance antérieure au 1er Janvier 1948 n'étant pas à la charge de la Caisse Nationale, mais sur les fonds spéciaux c/527, j'ai, en conséquence, l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de reversion de pension formulée par elle./.

Le 1er Adjt délégué,
Signé: A. GUINOT.

Le MAIRE. - Je mets aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.